

## Une « task force » pour les entreprises viticoles 15/05/2023



## **Actus Agricoles**

Dans un communiqué du 15 mai 2023, le ministère de l'Agriculture annonce la création d'une "task force" ministérielle, désormais opérationnelle [taskforce.viti@agriculture.gouv.fr] pour accompagner les entreprises viticoles impactées par un contexte inflationniste lié à la guerre en Ukraine qui exacerbe les difficultés structurelles dans certains bassins viticoles créant une situation de crise pour cette filière majeure pour l'économie française. Ces tensions affectent la trésorerie des entreprises viticoles alors que nombre d'entre elles doivent rembourser des emprunts bancaires, notamment souscrits suite à la crise de la Covid-19 ou à la guerre en Ukraine.

La mission de cette Task force consistera à répertorier, avec l'aide des organisations professionnelles viticoles, les entreprises concernées qui auraient des difficultés de trésorerie majeures. Elle pourra alors accompagner et orienter les entreprises concernées vers les solutions les plus adaptées.

En cas de difficultés, les entreprises pourront, par exemple, recourir aux procédures préventives amiables (comme la conciliation) ou à la Médiation du crédit. Le Gouvernement a prolongé jusqu'à la fin de l'année 2023 l'accord de place sur le rééchelonnement des Prêts Garantis par l'État (PGE) dans le cadre de la Médiation du crédit aux entreprises. Ce dispositif, qui peut permettre à une entreprise en difficulté de rééchelonner son PGE sur jusqu'à 10 années, est rapide, gratuit, confidentiel et non-judiciaire. Il se fait sous l'égide d'un tiers indépendant, le Médiateur du crédit. Tous les détails pratiques figurent sur le site dédié : https://mediateur-credit.banque-france.fr/Saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit

Cette Task force accompagnera les entreprises vers les solutions les plus adaptées à leur situation, sans se substituer pour autant au rôle du Médiateur de crédit ou à celui des Conseillers départementaux à la sortie de crise.

 $source: https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/le-gouvernement-met-en-place-une-\%C2\%AB-task-force-\%C2\%BB-pour-les-entreprises-viticoles/les-gouvernement-met-en-place-une-\%C2\%AB-task-force-\%C2\%BB-pour-les-entreprises-viticoles/les-gouvernement-met-en-place-une-\%C2\%AB-task-force-\%C2\%BB-pour-les-entreprises-viticoles/les-gouvernement-met-en-place-une-\%C2\%AB-task-force-\%C2\%BB-pour-les-entreprises-viticoles/les-gouvernement-met-en-place-une-\%C2\%AB-task-force-\%C2\%BB-pour-les-entreprises-viticoles/les-gouvernement-met-en-place-une-\%C2\%AB-task-force-\%C2\%BB-pour-les-entreprises-viticoles/les-gouvernement-met-en-place-une-\%C2\%AB-task-force-\%C2\%BB-pour-les-entreprises-viticoles/les-gouvernement-met-en-place-une-\frac{1}{2} \times \frac{1}{2} \times \frac{1}{2$